

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2026

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 43

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
M. Muller et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 26 de Mme Manon Meunier  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS**

À la fin du deuxième alinéa, substituer au mot :

« vingt-sept »

le mot :

« vingt-quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose de porter plutôt de 17 à 24 jours par an le nombre de jours de remplacement ouvrant droit au crédit d'impôt pour les agriculteurs et agricultrices en difficulté, soit l'équivalent de 2 jours par mois.